

Le Président

Le 20 avril 2021

Destinataires : Présidentes et présidents de clubs et comités territoriaux,
Présidentes et présidents de commissions fédérales d'activités

Copie : Membres du comité directeur fédéral,
Salariés fédéraux et cadres techniques sportifs, agents de développement

Objet : élargissement du périmètre de pratique des activités encadrées.

Chères amies, chers amis,

Suite à la lettre ouverte (que vous trouverez annexée) que nous avons adressée à la Mme la Ministre des sports, jeudi 15 avril avec plusieurs fédérations, nous avons obtenu l'élargissement des dérogations de déplacements pour la pratique encadrée des activités sportives de plein air.

Les règles sont désormais les suivantes :

- Pour la pratique individuelle : **la zone des 10km autour de son domicile**

Pour la pratique sportive individuelle d'initiative personnelle et non encadrée, celle-ci doit être pratiquée dans une zone de 10 km autour de son domicile.

- Pour la pratique encadrée : **le département ou 30km de son domicile**

Uniquement pour les activités sportives officielles encadrées par les clubs, dans un ERP PA, ou dans un lieu (privé ou public) de pratique habituellement fréquenté et clairement identifié qui constitue le point de départ d'une sortie club pour la pratique dans l'espace public (falaises, circuits de randonnée en ski ou à pied, cavité, canyon, etc...).

Les règles de distanciation physique de 2m (sauf lorsque la nature de l'activité ne le permet pas) et d'un maximum de 6 personnes restent applicables.

Ces nouvelles dispositions sont une ouverture afin de maintenir un minimum d'activité en plein air dans nos clubs pour les licenciés et les cadres, **UNIQUEMENT** pour les activités officielles, c'est à dire **organisées par le club conformément à ses règles de fonctionnement, sous la responsabilité d'un encadrant habilité et figurant au programme des activités**. Il vous appartient comme toujours de bien vérifier que tous les participants sont à jour de leur licence !

N'hésitez pas à consulter régulièrement la [page dédiée du site internet fédéral](#) pour suivre les prochaines évolutions.

Pour toutes précisions vous pouvez contacter Emilie Kling (0669416314) ou Luc Thibal (0607067763).

Je vous laisse le soin de transmettre ces informations à tous les cadres de votre club ou comité.

Encore merci pour votre participation importante à notre Assemblée générale du 10 avril, merci de votre confiance et de vos retours très chaleureux. La nouvelle équipe est au travail, dans la continuité. Je reviendrai vers vous lorsque la période sera plus propice pour vous parler de la suite et de la mise en œuvre de notre projet fédéral.

En espérant vous revoir très vite sur le terrain, et à nouveau pouvoir partager avec vous.

Amitiés,

Nicolas RAYNAUD, Président.





À l'attention de Madame la Ministre en charge des sports

Le 15 avril 2021

Madame la Ministre,

Nous avons lu avec attention la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 8 avril 2021.

Si nous comprenons la nécessité de limiter les déplacements, les regroupements et de respecter les règles de distanciation, si nous rappelons ces règles sur nos supports de communication, et si nous avons accueilli avec satisfaction l'assouplissement annoncé le 8 avril pour rejoindre un ERP de plein air dans le département ou un rayon de 30 km en pratique encadrée, nous devons vous faire part de **l'incompréhension de nos pratiquants devant l'exclusion de l'espace public** de cette mesure.

En effet, nombre de nos sites de pratique se situent au-delà de la limite des 10 km et l'absence d'établissement bâti et ou de clôture visée à travers la notion d'ERP de plein air n'apparaît pas comme une source de contagion, bien au contraire.

Nous souhaitons que la dérogation de déplacement jusqu'à 30 km ou dans le département soit élargie à tous les espaces pour la pratique sportive.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations sportives.

Les fédérations signataires :

*Canoë Kayak et Sports de Pagaie
Clubs Alpains et de Montagne
Course d'Orientation
Montagne et d'Escalade*

*Randonnée
Ski Nautique et de Wakeboard
Spéléologie
Surt*

*Triathlon
Vélo
Vol Libre*

Le 16 avril, de nouvelles fédérations ont donné leur signature :

*Aéromodélisme
Char à voile
ULM*

*Aérostation
Aéronautique
Vol en planeur*

*Constructeurs, amateurs d'aéronefs-RSA
Hélicoptère*

